

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA EUROPE ACTIVE ISR

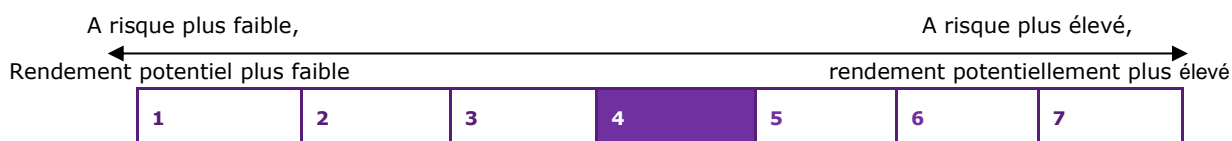
CODE ISIN : FR0014003KP5- PART R(C)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPC

Objectifs et politique d'investissement :

- L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à rechercher une performance supérieure à l'indicateur de référence composé à : 50% l'Euro Short Term Rate (€ster) capitalisé 50 % Euro Stoxx 50 exprimé en euros dividendes nets réinvestis (DNR) tout en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indicateur de référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- Le processus d'investissement combine une approche Stock Picking qui repose sur une analyse des fondamentaux des entreprises et une intégration de critères extra-financiers. L'univers actions repose principalement sur les grandes et moyennes capitalisations de l'Union européenne ainsi que du Royaume Uni, de la Suisse et des pays nordiques.
- Le FCP est labellisé ISR. En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées : sociétés ne respectant pas les standards internationaux, des sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires (supérieure à 30%) dans des activités controversées : tabac, charbon thermique et armes. L'approche retenue est de type « Best-In-Universe ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères tels que par exemple la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs. Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation globale de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Les émetteurs sont classés en cinq catégories : « Negligible » entre 0 et 10, « Low » entre 10 et 20, « Medium » entre 20 et 30, « High » entre 30 et 40, et « Sévère » entre 40 et 100. Une analyse des controverses de sociétés sur les aspects ESG est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation sévère (supérieure à 40) et/ou une controverse sévère (catégorie 5).
- L'investissement se fera via des actions en direct (entre 80 et 100% de l'actif net) et des OPC (dans une limite de 10% de l'actif net). L'exposition au risque action de l'OPCVM peut varier entre 20 % et 100 % de l'actif net du fonds. Le gérant peut intervenir sur les dérivés soit pour couvrir le portefeuille et ramener le risque actions à 20 % de l'actif net du fonds soit pour exposer le portefeuille au risque actions jusqu'à 100% de l'actif net du fonds et profiter d'une hausse des marchés. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 100 % de l'actif net.
- Durée minimum de placement recommandée : 5 ans
- L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (Résultat net et plus-values réalisées).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et rendement :



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse ou de hausse de la valeur (i) des actions sous-jacentes (ii) et des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants	2,20%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances*	
Commission de performance	15 % TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : 50 % €ster capitalisé 50 % Euro Stoxx 50 (DNR) exprimé en euros . Toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence sera compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

* Compte tenu de la date de création de l'OPCVM, seule une estimation des frais courants est mentionnée.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA EUROPE ACTIVE ISR

Compte tenu de la date de création de l'OPCVM, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

L'OPCVM a été créé le 08/09/2021.

Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre, 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière à l'adresse suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre, CS 21818, 75080 Paris cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 janvier 2022.